1. <u>Montage</u> : <u>Relance de la question du mois de février 2019, la réponse de la Direction n'ayant pas apporté toutes les réponses :</u>

Comment se fait-il que les RUAP ne soient pas mis au courant des changements de conditionnement, de B12 à KTP? Suite à un manque de bases roulantes, ces KTP sont placés à même le sol contraignant les opérateurs à des postures pénibles.

Réponse de la Direction : Avec ce changement, il y a eu un problème de communication avec la production. Le problème devrait se régler avec l'arrêt de l'emballage Mirgor en fin de mois.

- 2. <u>Ergonomie X10</u>: Qu'en est-il de la modification de l'entreposage des carters X10 au dernier étage des 800x600? Pourquoi l'état actuel a-t-il été validé par l'ergonome et le médecin du travail? Réponse de la Direction: Une étude est en cours pour apporter une solution en semaines 13 et 14.
- 3. <u>Injection</u>: Quand sera appliqué la juste répartition, 1 grande presse + 1 petite presse, pour atténuer les contraintes liées aux nouveaux 800x600?
 Réponse de la Direction: Cette répartition n'a jamais été évoquée officiellement. La solution qui a été retenue et mise en application consiste à effectuer des rotations.
- 4. <u>Injection</u>: Comment se fait-il que lors d'absences, on attribue trois presses à une personne au lieu des deux presses prévues ? (par exemple : 4564 + 9289 + 4563)
 Réponse de la Direction : Il s'agit de deux presses de 150T et d'une presse de 650T. Cette attribution est habituelle et correspond à ce qui est prévu.
- **5.** <u>PTC</u>: Une zone piétonne interdite aux engins motorisés a été décrété sans réelle concertation avec la production, en oubliant que le ravitailleur doit pouvoir évacuer les palettes de bacs vides présentes dans cette zone. Quelle solution permettant de concilier la sécurité et la production sera mis en place ? (voir « info sécurité » en annexe)

Réponse de la Direction : L'analyse effectuée par le service sécurité a révélé un risque d'accident entre piétons et engins motorisés. Une solution est en cours de réflexion.

6. <u>Congés d'été</u>: La CFTC demande que les cinq semaines de congés d'affilés soient accordés aux salariés qui passent leur vacances à l'étranger et qui en font la demande.

Réponse de la Direction : La Direction n'y est pas opposé. A voir avec le chef de service.

- 7. <u>Général</u>: Des rumeurs parlent de chômage partiel. Qu'en est-il? **Réponse de la Direction**: Il n'est pas exclu que l'on fasse du chômage partiel au mois de juin.
- 8. <u>Général</u>: Pourquoi la hiérarchie impose aux salariés la prise de l'intégralité des congés payés et des RTT restants avant fin mai ? Comment se fait-il que la règle change suivant les secteurs ?

 Réponse de la Direction : La Direction souhaite diminuer tout ce qui donne lieu à provisions (CP, RTT, RC Nuit). Suivant les services, le niveau d'activité et les contraintes ne sont pas les mêmes.
- **9.** <u>Cantine</u> : Les salariés demande que la feuille hebdomadaire des menus soit affichée à la porte d'entrée de la cantine.

Réponse de la Direction : Cela pourra se faire.

Cas particuliers:



REVENDICATIONS D.P

Annexe:



MAHLE

INFO SECURITE: Interdiction de circulation du petit train aux abords de la nouvelle zone PTC





Pour des raisons de sécurité, seuls les piétons sont autorisés à circuler dans cette zone.



Les petits trains en provenance de l'Injection ou des CDC doivent emprunter l'allée du hall 2 en face de la ligne X07 et T9

MAHLE Behr France Rouffach SAS, Service, Auteur, 15. März 201

© MAHLE